



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 4 août 1997 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc  
Gilles Granger  
Mario Lasalle  
Gaétan Riopel-Savignac  
Michel Landry  
André Picard  
Gaétan Lacombe

R 191-97

Adoption du procès-verbal

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la session du Conseil du 7 juillet 1997 soit adopté.

ADOPTÉ

R 192-97

Adoption des comptes

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les comptes du mois au montant de 99 671.64 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

193-97

État mensuel des revenus et dépenses

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 juillet 1997.

R 194-97

Formation - La protection des milieux riverains

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu d'autoriser l'inspecteur municipal, Christian Gravel ainsi que le conseiller Gaétan Lacombe à s'inscrire à une journée de formation sur la protection des milieux riverains, dispensée par l'UMRCQ, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 195-97

Régie de police - accord de principe

Attendu que la municipalité de Crabtree a pris connaissance du projet d'entente intermunicipale relativement à l'organisation et au maintien d'un corps de police sur le territoire de la M.R.C. de Joliette et le nouveau projet de l'article 8.1 préparé par la Ville de Joliette;



No de résolution  
ou annotation

Pour ces raisons, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Michel Landry, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Crabtree donne son accord de principe au projet d'entente intermunicipale relativement à l'organisation et au maintien d'un corps de police sur le territoire de la M.R.C. de Joliette et de plus, qu'elle respecte les délais de la réglementation exigés par le ministre de la Sécurité publique.

**ADOPTÉ**

196-97

**Avis de motion - règlement de création d'une régie de police**

Monsieur Mario Lasalle donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement de création du corps de police régional.

R 197-97

**Lettre d'entente - Luc Chaput**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu d'autoriser le maire, la secrétaire-trésorière ainsi que le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, une lettre d'entente avec le Syndicat des employés(es) municipaux de Crabtree relativement à l'employé temporaire Luc Chaput.

**ADOPTÉ**

R 198-97

**Inscription du maire au congrès de l'UMRCQ**

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Gaétan Lacombe, il est unanimement résolu d'autoriser le maire à assister au congrès de l'UMRCQ et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

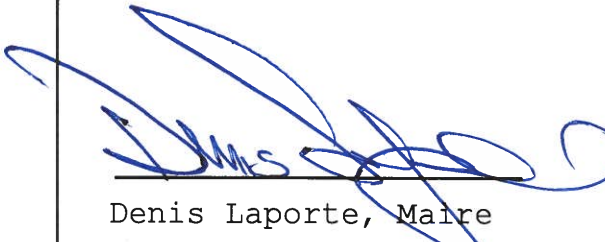
R 199-97


**Formation - secrétaire-trésorière**

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Gaétan Lacombe, il est unanimement résolu d'autoriser Sylvie Malo à s'inscrire au cours de formation «La communication municipale» offert par la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

L'assemblée est levée à 20:49 heures.

  
Denis Laporte, Maire

  
Sylvie Malo, sec.-trés.